



Téléchargez ici  
la version numérique :



## CONCOURS ENSEIGNANTS

**LA RÉFORME EN CLAIR**

**QUELS PARCOURS ?**

**QUELLES FORMATIONS ?**

**QUEL CONCOURS CHOISIR ?**

**MES DROITS ET OBLIGATIONS**

**LES RÈGLES QUI ENCADRENT MA CARRIÈRE**

**COMBIEN GAGNEREZ-VOUS ?**

**LA RÉMUNÉRATION ET LES PRIMES  
À LA LOUPE**

**LES CONDITIONS POUR ENSEIGNER  
SANS PASSER DE CONCOURS**



# DEVENIR ENSEIGNANT

## LE GUIDE INTERACTIF 2026

ACCÈS AU SITE

**Vocation**  
Enseignant.fr



### MA BOÎTE À OUTILS

- ✓ QUELS USAGES DE L'IA À L'ÉCOLE ?
- ✓ COMMENT RÉSEAU CANOPÉ M'ACCOMPAGNE
- ✓ CONCILIER VIE PERSO ET VIE PRO
- ✓ FAIRE FACE À DES SITUATIONS EN CLASSE

# Vous préparez le CRPE 2026-2027 ?

N°1 **Vuibert**  
DES CONCOURS

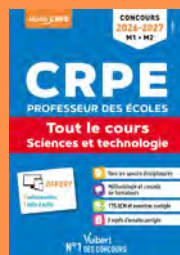
## VOUS ÊTES EN M1-M2



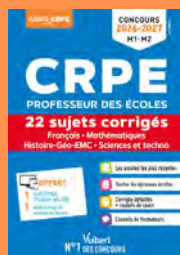
Des **manuels** par épreuve  
pour l'écrit et l'oral



**Tout-en-un**



**Entraînement**



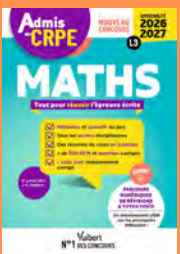
Découvrez  
toute l'offre  
M1-M2



## VOUS ÊTES EN L3 - NOUVEAU CONCOURS



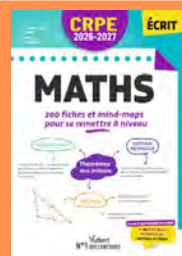
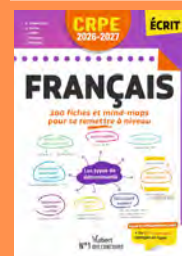
Des **manuels** par épreuve pour l'écrit et l'oral



Découvrez  
toute l'offre  
L3



## BESOIN D'UNE REMISE À NIVEAU ?



**200 fiches et des mind-maps pour réviser  
tout le programme de l'épreuve de français  
ou de maths en un clin d'œil !**



www.vuibert.fr

# DEVENIR ENSEIGNANT LE GUIDE 2026

Devenir enseignant, c'est embrasser un métier exigeant et passionnant, jalonné de choix et de découvertes. Ce guide vous accompagne pas à pas : comprendre la réforme des concours, explorer les voies alternatives, anticiper votre rémunération et connaître vos droits, apprivoiser l'IA à l'école, bénéficier des ressources de Réseau Canopé, concilier vie professionnelle et personnelle... Un fil rouge : vous préparer sereinement à vos premiers pas dans l'enseignement.

La Rédaction

## SOMMAIRE

### MON PARCOURS

- **Concours enseignants : la nouvelle réforme en clair**  
*Quel concours choisir, selon que vous empruntiez la voie de l'enseignement dès la licence ou plus tard*..... p. 4
- **Devenir enseignant sans concours**  
*Comment enseigner sans master ni concours et dans la région de votre choix* ..... p. 10

### MON MÉTIER - MA CARRIÈRE

- **Combien gagnerez-vous ?**  
*Le point pour comprendre le calcul de votre future rémunération, exemples à l'appui*..... p. 12
- **Les règles qui encadrent mon métier et ma carrière**  
*Mes droits, obligations, responsabilités* ..... p. 16

### MA BOÎTE À OUTILS

- **L'IA à l'école**  
*Le référentiel de l'UNESCO décodé, à l'usage des enseignants* ..... p. 18
- **Nouveaux enseignants : comment Réseau Canopé vous accompagne tout au long de l'année**  
*Le mode d'emploi pour découvrir et accéder aux formations et ressources gratuites de Réseau Canopé*..... p. 20
- **La vie est School !**  
*Extraits du livre paru chez De Boeck Supérieur. Des solutions au quotidien pour concilier vie perso et vie d'enseignant*..... p. 24
- **Le Prof débutant**  
*Extraits du livre publié aux Éditions Ellipses. Une sélection de 4 fiches pratiques pour faire face à des situations en classe et progresser*..... p. 28



**Vocation**  
Enseignant.fr

LE SITE DES CANDIDATS ET DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS <https://vocationenseignant.fr/>

Vocation Enseignant.fr est une publication du groupe Vocation Service Public ©  
Dépôt légal n°14 - Octobre 2025 - ISSN 2267-277 x - Ne peut être vendu



**Directeur de la publication et Éditeur :** Antoine Ingold - antoine.ingold@gvsp.fr  
**Publicité, partenariat, opérations spéciales :** Tél. 06 28 33 56 30 - pub@gvsp.fr  
**Impression et brochage :** IPS - 01600 Reyrieux  
**GVSP :** Sarl au capital de 15 000 € - RCS Melun 507 936 169  
**Siège social :** 28, rue René Quinton - 77300 Fontainebleau  
**Rédaction :** Olivier Davon, Florence Leclair, Victor Lanniel  
**Photos et illustrations :** DR, 123rf, iStock - **Site :** [www.vocationenseignant.fr](http://www.vocationenseignant.fr)

# CONCOURS ENSEIGNANTS

## LA NOUVELLE RÉFORME EN CLAIR

En réponse à la pénurie de candidats aux concours de l'enseignement, une nouvelle réforme s'appliquera dès la session 2026 : la formation des enseignants se déroulera toujours en cinq ans, mais le concours aura lieu dès la fin de la licence et non plus à la fin du master comme c'était le cas depuis la session 2022. Un parcours spécifique permettra une formation progressive dès la première année de licence. Les deux versions des concours (ancienne et nouvelle) coexisteront toutefois pendant deux ans.

Voici ce qui vous attend selon que vous empruntiez la voie de l'enseignement dès la licence ou plus tard.

### DÈS 2026 : LE CONCOURS EN FIN DE LICENCE

À la session 2026, les candidats aux concours externes de l'enseignement du premier degré (CRPE) et du second degré (CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP) pourront passer les épreuves à la fin de la troisième année de licence.

Chaque concours se composera de deux épreuves écrites d'admissibilité suivies, en cas de réussite, de deux épreuves orales d'admission, centrées sur les savoirs fondamentaux et le savoir-être. Les étudiants de licence pourront suivre des modules de préparation à ces épreuves.

**À noter :** comme avant la réforme, les parents de trois enfants ou plus et les sportifs de haut niveau peuvent passer les concours externes de l'enseignement sans justifier d'aucun diplôme.

### UN MASTER « MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION (M2E) »

Les candidats reçus aux nouveaux concours suivront une formation de deux ans dans le cadre d'un master professionnalisant, le master « métiers de l'enseignement et de

l'éducation (M2E) », mention « professorat des écoles » ou « professorat du 2<sup>nd</sup> degré ».

Cette formation sera dispensée par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ, pour le public) et les instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique (ISFEC, pour le privé). Elle permettra aux lauréats des concours d'apprendre :

- à concevoir et à mettre en œuvre les apprentissages propres au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>nd</sup> degré,
- à s'adapter aux évolutions du métier de professeur tout au long de leur carrière,
- à ajuster leurs pratiques à la diversité des élèves et des contextes,
- et à inscrire l'acte d'enseigner dans le cadre du service public d'éducation.

Cette formation rémunérée alternera théorie et pratique, de façon progressive :

- En master 1, les étudiants auront 12 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée, avec un tuteur, et de 500 à 550 heures de formation. Ils bénéficieront du statut d'élèves fonctionnaires et d'une rémunération mensuelle de 1400 € net.
- En master 2, les étudiants assureront un demi-service d'enseignement, seuls avec leurs

## QUEL CONCOURS CHOISIR ?

Différents concours se présentent à vous selon que vous voulez enseigner dans le primaire ou le secondaire, dans l'enseignement général, professionnel ou technologique. Ce choix détermine votre inscription en master M2E qui se décline en différentes mentions.

Au moment de l'inscription au concours, vous devrez aussi faire un choix entre l'enseignement public ou privé (voir encadré). Les concours sont en effet distincts même si le contenu, les dates et les jurys des épreuves sont identiques.

| Devenir...                                | Quel concours ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ...enseignant en école primaire           | Le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) public ou privé permet d'enseigner en école maternelle et élémentaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ...enseignant en collège et en lycée      | On distingue : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), pour enseigner dans les collèges et les lycées généraux (CAFEP-CAPES dans le privé).</li> <li>- Le CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive), pour enseigner l'EPS dans les collèges et les lycées (CAFEP-CAPEPS dans le privé).</li> <li>- Le CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique), pour enseigner dans les lycées technologiques (CAFEP-CAPET dans le privé).</li> <li>- Le CAPLP (concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel), pour enseigner dans les lycées professionnels (CAFEP-CAPLP dans le privé).</li> <li>- L'agrégation, pour enseigner dans les collèges et les lycées généraux</li> </ul> Plus d'infos : <a href="https://bit.ly/3JdUtpc">https://bit.ly/3JdUtpc</a> |
| ...conseiller principal d'éducation (CPE) | Le concours de CPE permet d'exercer dans les collèges et les lycées publics. Il n'a pas d'équivalent dans le privé où il faut postuler directement auprès du chef d'établissement pour occuper des fonctions similaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Les inscriptions aux concours ont lieu chaque année en septembre-octobre. Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent en mars, les épreuves écrites d'admission en juin.

élèves, et suivront 250 heures de formation. Ils bénéficieront du statut de fonctionnaires stagiaires et d'une rémunération mensuelle de 1800 € net.

La titularisation surviendra après la validation de la deuxième année du master M2E et en fonction de l'avis porté sur les périodes de stage et de mise en responsabilité. Les enseignants néo-titulaires percevront une rémunération mensuelle d'environ 2100 € net et s'engageront à servir pendant 4 ans dans la fonction publique.

### LE CONCOURS EN FIN DE MASTER ENCORE POSSIBLE EN 2026 ET 2027

Les étudiants inscrits en première ou deuxième année de master (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ou autre spécialité) à la rentrée 2025 (ou ayant déjà validé un M1 ou un M2) auront le choix entre deux parcours. En effet, en 2026 et 2027, ils pourront passer le nouveau CRPE, CAPES ou concours de conseiller principal d'éducation (CPE) avec les autres candidats de licence, ou opter pour l'ancien concours qui sera organisé en parallèle.

### Ensuite, à la rentrée 2026 ou 2027 :

- les lauréats du nouveau concours à bac + 3 titulaires d'un master 1 intégreront le nouveau master 2 Métiers de l'enseignement et de l'éducation en tant que fonctionnaires stagiaires à mi-temps.
- qu'ils soient lauréats du nouveau concours à bac + 3 ou du concours préexistant à bac + 5, les titulaires d'un master 2 intégreront le corps enseignant en tant que fonctionnaires stagiaires à temps plein.

### UNE FORMATION POSSIBLE DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE

À partir de la rentrée 2026, les étudiants qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement primaire pourront s'inscrire dans une licence « professorat des écoles » (LPE) : centrée sur les savoirs enseignés à l'école primaire (français, maths, histoire-géographie, etc.), elle formera aussi les futurs enseignants à la pédagogie et inclura des périodes de stage (10 semaines réparties sur les 3 années de licence). Cette licence va remplacer le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) encore existant pendant l'année 2025-2026.

**Plus d'infos :** <https://bit.ly/3K59AKu>

Les étudiants qui auront validé cette licence LPE seront déclarés admissibles au concours du CRPE sans avoir à passer les épreuves écrites. Ils auront directement accès aux épreuves orales d'admission.

### QUELLES CONDITIONS POUR ACCÉDER AUX CONCOURS INTERNES ET 3<sup>E</sup> VOIE ?

Les concours internes et 3e voie ne sont pas concernés par la réforme. Les conditions pour y accéder restent les suivantes :

- Avec un diplôme de niveau bac + 3 (bac + 2 à Mayotte) et 3 ans de services publics, vous avez accès aux concours internes.

- Après 5 ans d'expérience professionnelle sous contrats de droit privé et sans condition de diplôme, c'est le 3e concours qui vous concerne.

**Pour en savoir plus :** <https://bit.ly/4grQMZp>

Les futurs enseignants du premier degré qui n'auront pas suivi la LPE et ceux du second degré devront valider une licence dans la discipline de leur choix. Ils pourront y intégrer des modules de préparation à l'enseignement.

Mais ces modules ne leur conféreront pas la licence LPE et ne les dispenseront pas des épreuves écrites des concours. Ces modules de préparation à l'enseignement sont accessibles dès la rentrée 2025 en L3, et à la rentrée 2026 en L2.

### LES ÉPREUVES DES CONCOURS EXTERNES DE L'ENSEIGNEMENT

La dimension professionnelle occupe une place moins importante dans les épreuves des nouveaux concours externes que dans les anciens. Ce choix rend les concours plus accessibles aux candidats sans expérience dans l'enseignement.

### LES ÉPREUVES ÉCRITES

Le nouveau CRPE se compose de deux épreuves écrites d'admission :

- une épreuve de français et de maths,
- et une épreuve regroupant trois domaines d'enseignement au choix parmi quatre (histoire, géographie et enseignement moral et civique / sciences et technologie / arts / langue vivante).

Les candidats à l'ancien CRPE (bac + 5) passent quant à eux trois épreuves : français, maths et épreuve d'application (au choix entre sciences et technologie / histoire, géographie, enseignement moral et civique / arts).

Aux CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP à bac + 5, on distingue l'épreuve disciplinaire et l'épreuve disciplinaire appliquée, la seconde ayant une dimension professionnalisante. On ne retrouve pas toujours cette distinction dans les concours à bac + 3, qui proposent le plus souvent deux épreuves disciplinaires.

### LES ÉPREUVES ORALES

Les candidats déclarés admissibles après les épreuves écrites sont convoqués pour la phase d'admission.

Parmi les deux ou trois épreuves proposées, l'une est commune au CRPE, au CAPES, au CAPET, au CAPEPS et au CAPLP externes (concours bac + 3 et bac + 5) : c'est l'épreuve d'entretien. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Au nouveau comme à l'ancien CRPE, l'épreuve d'entretien comporte une première partie consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

En outre, au CRPE à bac + 3, le candidat passe une épreuve de français ou de maths, au choix. Au CRPE à bac + 5, il peut opter pour une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Aux concours à bac + 3 autres que le CRPE, l'entretien est précédé d'une épreuve destinée à évaluer le candidat dans sa ou ses disciplines. Elle remplace l'épreuve de la leçon des concours à bac + 5, qui a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

**Plus d'infos :** <https://bit.ly/4mYxj4R>

### PAS DE RÉFORME POUR L'AGRÉGATION

L'agrégation, ce concours de l'enseignement ouvert chaque année dans la plupart des disciplines, permet à ses lauréats d'enseigner principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de techniciens supérieurs (BTS). Les professeurs agrégés bénéficient d'une rémunération plus avantageuse que ses collègues certifiés (titulaires du CAPES, du CAPET, etc.) et d'un nombre d'heures de cours inférieur. Les conditions d'accès à l'agrégation ne changent pas : il faut être titulaire d'un master. Les lauréats de ce concours très sélectif sont nommés ensuite fonctionnaires stagiaires pendant un an : ils bénéficient d'une formation et d'un parcours adapté en Inspé visant à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Pour les candidats du CAPEPS à bac + 5 s'ajoute à l'entretien et à la leçon une épreuve de connaissances pratiques et théoriques des activités physiques sportives et artistiques. ■

### DEVENIR ENSEIGNANT DANS LE PRIVÉ

Les conditions requises pour être candidat aux concours de l'enseignement privé et de l'enseignement public, tout comme le contenu et les dates des épreuves, sont identiques. C'est le même jury qui préside aux concours du privé et du public.

Concernant la formation, ce sont les ISFEC (Instituts Supérieurs de Formation de l'Enseignement Catholique) qui remplissent dans le privé le rôle des INSPÉ du public. On en trouve sur l'ensemble de territoire français, couplés à 5 universités et instituts catholiques. **Voir** <https://bit.ly/2Xkv98H>

L'inscription dans le privé implique par ailleurs l'obtention d'un « préaccord collégial » auprès d'une CAAC (commission d'accueil et d'accord collégial). Il consiste en un dossier suivi d'un entretien avec, en général, deux chefs d'établissement, où il s'agit d'exposer les raisons personnelles de son double choix : celui d'enseigner en général et en particulier dans l'enseignement catholique ou privé. **Plus d'infos :** <https://bit.ly/3CJ0lvq>

Certains Inspé proposent des modules de préparation à l'agrégation externe et, dans le cadre de la formation continue des enseignants, à l'agrégation interne. Dans certaines académies, ce sont les universités qui offrent une préparation à l'agrégation.

Dans l'enseignement privé sous contrat, il n'existe qu'un seul concours de l'agrégation : le concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-PA), qui correspond au concours interne de l'agrégation de l'enseignement public. Il est destiné aux maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat pouvant justifier d'un master et de 5 années de services. Ceux-ci peuvent néanmoins s'inscrire au concours externe de l'agrégation du public et, en cas de réussite, demander à être maintenus dans l'enseignement privé (à condition de ne pas s'être présenté la même année au CAER-PA et y avoir échoué).

**Plus d'infos :** <https://bit.ly/3JdUtpc>

# LA CASDEN BANQUE POPULAIRE ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**Accompagner tous les agents de la Fonction publique dans leurs projets professionnels et personnels, être à leurs côtés à chaque moment clé de leur vie, c'est la vocation de la CASDEN Banque Populaire, la banque coopérative de toute la Fonction publique.**

Parce que le monde de la Fonction publique est en pleine mutation, parce que les métiers se transforment, se modernisent, parce que l'environnement dans lequel nous travaillons invite chacun à s'adapter, à anticiper, la CASDEN Banque Populaire propose aux agents de la Fonction publique des solutions concrètes pour réaliser leurs projets<sup>(1)(2)</sup>, petits ou grands.

La CASDEN Banque Populaire et ses partenaires, les Banques Populaires régionales proposent, depuis 50 ans, une offre bancaire complète adaptée aux besoins des Sociétaires CASDEN, clients Banque Populaire. La CASDEN et les Banques Populaires régionales accompagnent les agents de la Fonction publique au quotidien dans les moments importants de leur vie personnelle et professionnelle : affectation, mutation, premier logement...

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



La banque coopérative  
de toute la Fonction publique



Près de 2 millions  
de Sociétaires



50 ans de partenariat avec les  
Banques Populaires régionales

**Construite sur un modèle alternatif et affinitaire**, la CASDEN Banque Populaire s'appuie sur des valeurs de coopération et de solidarité, et partage avec ses Sociétaires le sens du service public. Elle s'attache à valoriser les agents de la Fonction publique dans leur métier et à mettre en lumière ces hommes et ces femmes qui œuvrent au quotidien pour l'intérêt général.

**La CASDEN Banque Populaire est aux côtés des enseignants  
dès leur 1<sup>re</sup> affectation et tout au long de leur carrière.**

## PRÊT ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE<sup>(1)</sup>



**Vous rentrez dans la Fonction publique ? Vous avez besoin de vous installer, de vous équiper ?**  
Découvrez le Prêt Entrée Fonction publique<sup>(1)</sup> réservé aux jeunes agents de la Fonction publique<sup>(3)</sup> en scannant le QR code.

## PRÊT PROJET<sup>(1)</sup>



**Prenez le temps de faire mûrir votre projet !**  
Avec le Prêt Projet<sup>(1)</sup> de la CASDEN Banque Populaire, vos conditions de prêt peuvent être garanties pendant 6 mois<sup>(5)</sup> et vous pouvez débloquer uniquement les fonds dont vous avez besoin en 1 à 5 fois.

## MA MOBILITÉ FACILE<sup>(6)</sup>



**En mobilité ? Gagnez du temps pour votre recherche de nouveau logement grâce à l'accompagnement personnalisé de notre partenaire Muter Loger.**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

## DÉCOUVREZ LES OFFRES DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE



**Sur casden.fr**  
coût de connexion  
selon votre opérateur



**Par téléphone au 01 64 80 64 80**  
appel non surtaxé,  
coût selon votre opérateur.  
Accueil téléphonique ouvert du  
lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30  
(heures métropole)



**En Délégation  
Départementale  
CASDEN**  
(sur rendez-vous)



**En agence  
Banque  
Populaire**

**Vous pouvez vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection commerciale. Ce droit peut être exercé par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité portant votre signature auprès de CASDEN Banque Populaire, en vous adressant au DPO de la CASDEN BP à l'adresse suivante : DPO - CS 20819 CHAMPS SUR MARNE - 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2.**

(1) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. (2) Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (3) Offre réservée aux Sociétaires CASDEN de moins de 29 ans. (4) Vous avez 6 mois pour débloquer toute ou une partie de votre prêt : jusqu'à 5 débloqués maximum. Si vous ne débloquent pas votre prêt dans les 6 mois, le contrat de crédit deviendra caduc. Dans ce cas, vous n'aurez pas de frais à payer et vos Points vous seront restitués. (5) Des conditions de prêt garanties pendant 6 mois à compter de la signature de l'offre de prêt (taux, durée, montant). Le montant des mensualités sera au prorata de la somme des montants débloqués. (6) Service d'aide à la mobilité de Muter Loger, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 220 000 € - Siège social : 8 Chemin du Jubin, 69570 Dardilly - SIREN N° 409 593 431 RCS Lyon.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1bis rue Jean WIENER 77420 Champs sur Marne - SIREN n° 784 275 778 - RCS MEAUX - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - RCS Paris N° 493 455 042 - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100.

# DEVENIR ENSEIGNANT SANS CONCOURS

**Il est possible d'enseigner sans concours. Vous bénéficiez alors d'un statut de contractuel ou de suppléant (selon que vous exercez dans le public ou le privé).**

**Il est moins avantageux que celui de fonctionnaire, mais permet d'enseigner sans master ni concours et dans la région de votre choix.**

Chaque année, la rentrée scolaire le rappelle : l'Éducation nationale a besoin de professeurs contractuels pour faire face au manque de candidats aux concours qui laisse de nombreux postes vacants. Ainsi, chaque année, plus de 60 000 enseignants non titulaires exercent sous contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les écoles primaires, les collèges et les lycées.

## ENSEIGNANT CONTRACTUEL OU SUPPLÉANT : QUELLE DIFFÉRENCE ?

### Le statut d'enseignant contractuel

C'est dans l'enseignement public que le terme de « contractuel » est utilisé. Le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 a modifié le statut des agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles et les établissements publics d'enseignement du second degré.

L'enseignant contractuel est recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible, à temps plein ou partiel. Le contrat est fixé pour la durée du besoin à couvrir. S'il s'étend sur toute une année scolaire, le contrat comprend alors toutes les vacances scolaires et s'arrête à la veille de la rentrée suivante.

Au bout de six ans, deux possibilités se présentent pour l'enseignant contractuel : soit il

se voit proposer un CDI, soit il cesse d'exercer. Il peut aussi devenir titulaire en obtenant un concours de l'enseignement. (Voir page 5)

Son salaire, inférieur à celui d'un titulaire, dépend de ses diplômes : il s'élève à environ 1 800 € brut avec un bac + 3, voire plus selon l'expérience ou la spécificité du poste (un titulaire quant à lui perçoit plus de 2 200 € brut en début de carrière). Des primes semblables à celles que perçoivent les enseignants titulaires peuvent s'y ajouter, et une réévaluation de la rémunération a lieu au moins tous les 3 ans.

### Le statut d'enseignant suppléant

Dans l'enseignement privé, un enseignant contractuel est appelé « suppléant ». Il est recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible, à temps plein ou partiel.

De la même manière que dans l'enseignement public, son statut permet de devenir titulaire via les concours internes.

Quant à la rémunération, elle est aussi d'environ 1 800 € brut par mois.

## ENSEIGNANT CONTRACTUEL OU SUPPLÉANT : POUR QUEL PROFIL ?

Bien que pouvant être précaires, ces statuts alternatifs à celui d'enseignant titulaire attirent chaque année un nombre important de personnes intéressées par l'enseignement.

Ces emplois sont, pour certains d'entre eux, un bon moyen de se ménager une « période d'essai » avant de décider de se jeter dans le grand bain de la préparation des concours.

D'autres encore exercent comme enseignants contractuels après un essai infructueux aux concours, avant peut-être de retenter leur chance... D'autres enfin préfèrent ce statut qui leur permet d'exercer dans la région de leur choix, ce qui n'est pas toujours le cas quand on est titulaire.

Il faut dire que ces emplois présentent l'avantage d'être relativement faciles d'accès, et n'exigent aucune expérience pédagogique. Outre les diplômes requis, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à la Fonction publique et n'avoir aucune mention inscrite au casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

## Conditions de diplôme dans l'enseignement public général (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)

Dans l'enseignement public, l'accès à un poste de professeur contractuel du premier ou du second degré est possible avec un diplôme de niveau bac + 3 voire, depuis le décret du 29 août 2016 et en cas de difficultés de recrutement, bac + 2.

## Conditions de diplôme dans l'enseignement public technologique ou professionnel

Dans les disciplines technologiques et professionnelles, les candidats doivent justifier :

- soit d'un diplôme de niveau bac + 3 ;

- soit d'un diplôme technique comme un CAP, un BEP, un BP, un bac pro ou un BTS, avec une expérience professionnelle en lien avec la matière enseignée.

## Conditions de diplôme dans l'enseignement privé

Dans l'enseignement privé catholique, les postes d'enseignants non titulaires (suppléants) sont accessibles, en primaire, aux candidats diplômés du bac + 2 ou 3 de leur choix.

Pour enseigner dans le secondaire, il est demandé d'être titulaire d'un bac + 2 ou 3 en concordance avec la discipline d'enseignement.

## Conditions de diplôme dans l'enseignement agricole

Pour l'enseignement agricole public ou privé, dépendant du ministère de l'Agriculture, les exigences pour les candidats sont les mêmes que pour les filières techniques et professionnelles : être titulaire d'un bac + 3 ou d'un diplôme technique (CAP, BEP, BP, bac pro ou BTS) et d'une expérience professionnelle significative. ■

## COMMENT POSTULER ?

### Postuler dans l'enseignement public

Un nouveau portail unique permet de postuler pour devenir enseignant contractuel dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré : <https://recrutement.education.gouv.fr/recrutement> Il regroupe toutes les offres d'emploi du territoire. Il suffit de créer un compte pour envoyer sa candidature à l'offre de son choix.

Pour les établissements publics d'enseignement agricole, les candidatures doivent être adressées :

- soit au Service régional de la formation et du développement (SRFD) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- soit directement aux établissements.

### Postuler dans l'enseignement privé

Dans l'enseignement privé catholique, les candidats doivent adresser une lettre de motivation et un CV au Service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) du département de leur choix puis s'inscrire sur l'application CAAC Web.

Comme avant de devenir titulaire, il faut obtenir un « préaccord collégial » avant de pouvoir commencer à enseigner. Plus d'infos : <https://bit.ly/3CJ0lvq>

# LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS

## COMBIEN GAGNEREZ-VOUS ?

Ces dernières années, le salaire des enseignants a connu différentes revalorisations. Le Gouvernement a en effet mesuré la nécessité de mieux rémunérer les professeurs pour améliorer l'attractivité de leur métier. Combien sont-ils payés aujourd'hui ?

Le point pour comprendre le calcul de votre future rémunération, exemples à l'appui.

### GRADE, ÉCHELON, INDICE : COMMENT EST CALCULÉ LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS ?

Le salaire des enseignants est versé par l'État, qu'ils exercent dans l'enseignement public ou privé. Il est basé sur une grille de calcul qui indique son montant brut de base, du début à la fin de la carrière, à laquelle s'ajoutent différents compléments et indemnités. C'est l'ancienneté le premier facteur d'évolution du salaire, mais il est possible de gagner plus en accélérant son évolution de carrière, ou en assumant des missions supplémentaires ou des responsabilités particulières.

Le calcul du salaire de base (appelé « traitement » dans la Fonction publique) relève d'un mécanisme très précis. Pour le comprendre, il est nécessaire de maîtriser ses différents éléments :

- **L'enseignant appartient à un corps** (professeur certifié, professeur agrégé, professeur d'EPS...) et possède un grade (1<sup>er</sup> grade = classe normale / 2<sup>e</sup> grade = hors-classe / 3<sup>e</sup> grade = classe exceptionnelle) découpé en échelons (1, 2, 3, 4...) qui évoluent au cours de la carrière.

- **À chaque échelon est affecté un indice**, valeur numérique à trois chiffres qui sert de multiplicateur à la valeur monétaire du point

d'indice. Celle-ci s'élève à 4,92278 € depuis sa dernière augmentation de 1,5 % en juillet 2023.

Ainsi, à la rentrée 2025, un enseignant stagiaire du public comme du privé (professeur des écoles, certifié, PEPS ou PLP) au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade (classe normale) est à l'indice 395, multiplié par 4,92278 : son salaire est de 1 944 € brut mensuel. Après l'année de stage, il passera au 2<sup>e</sup> échelon avec un indice de 446 et un traitement de 2 196 €, etc.

Tous les professeurs d'un même corps gravissent les échelons d'une même grille indiciaire, présentée sous forme d'un tableau. Cette grille est identique pour les professeurs titulaires du CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP et CAPEPS. Elle est différente pour les titulaires de l'agrégation qui perçoivent un traitement plus élevé.

Attention, deux indices sont affectés à chaque échelon : un **indice brut** et un **indice majoré** :

- Seul l'indice majoré est utilisé pour le calcul de la rémunération brute mensuelle.
- L'indice brut ne sert qu'aux gestionnaires de ressources humaines pour déterminer les avancements de grade et les équivalences en cas de détachement.

Ce mode de calcul qui s'appuie sur la grille indiciaire représente la plus grande partie du traitement brut des enseignants. S'y ajoutent des

indemnités éventuelles qui varient selon leur situation personnelle et professionnelle.

Le salaire net correspond au montant réellement perçu, après déduction des charges. Il diffère de plusieurs dizaines d'euros en défaveur des maîtres de l'enseignement privé sous contrat. L'essentiel de cet écart tient à un régime social différent : les professeurs du public bénéficient d'une pension de l'État et leurs prélèvements sont plus faibles que ceux du privé qui, eux, sont au régime général.

Enfin, seuls les agents publics titulaires, donc les fonctionnaires, et les enseignants du privé bénéficiant d'un contrat définitif bénéficient de l'avantage de la grille indiciaire. Pour les contractuels et les suppléants, la grille de rémunération, établie en référence à la grille nationale, peut varier. C'est le contrat qui fixe la rémunération en tenant compte, en théorie, du niveau de diplôme et de l'indice choisi.

Découvrez l'évolution du montant de votre salaire en consultant les **grilles indiciaires** sur : <https://bit.ly/3rFqY3g>

### PRIMES ET INDEMNITÉS : QUELLE EST LA PART VARIABLE DU SALAIRE DES ENSEIGNANTS ?

Les indemnités correspondent à des missions, des compétences ou des responsabilités particulières exercées par l'agent. Encadrées par des dispositions réglementaires, elles sont attribuées aux enseignants dont la situation répond à certains critères et cessent d'être versées dès lors que les conditions ne sont plus remplies. La plupart se retrouvent dans l'enseignement public comme privé.

#### Les indemnités liées à la situation familiale et géographique

- **Le supplément familial de traitement (SFT)** vous est versé en fonction du nombre d'enfants que vous avez à charge (au sens des prestations familiales), et à raison d'un seul par ménage. Il se compose d'une part fixe (2,29 € pour 1 enfant, 10,67 € pour 2, 15,24 € pour 3...) à laquelle s'ajoute une part proportionnelle au

traitement brut (3 % pour 2 enfants, 8 % pour 3...), encadrée par un montant minimum et un montant maximum (de 77,71 à 117,29 € pour 2 enfants, de 194,03 à 299,57 € pour 3...).

- **L'indemnité de résidence (IR)** dépend de la localisation de votre résidence administrative, c'est-à-dire de la commune sur laquelle est situé l'établissement qui apparaît sur votre arrêté d'affectation.

**La France est divisée en trois zones :**

- La **zone 1** correspond à la zone urbaine parisienne et à quelques grandes agglomérations de province : l'IR y représente 3 % de la rémunération brute.
- La **zone 2** correspond à quelques zones urbaines en province : l'IR y représente 1 % de la rémunération brute.
- La **zone 3** regroupe le reste des communes : l'IR n'y est pas versée.

**Liste des communes :** <https://bit.ly/3CkzwRY>

- **L'indemnisation des frais de déplacement** est due dès lors que vous exercez hors de votre résidence administrative et familiale et que vous êtes en stage ou action de formation initiale ou continue, affecté en service partagé, personnel remplaçant, etc. Ces frais sont calculés sur la base du tarif de transport public le moins onéreux ou sous forme d'indemnités kilométriques.

#### Les indemnités attribuées aux nouveaux enseignants

- **Une prime d'entrée dans les métiers d'enseignement**, d'éducation et d'orientation, d'un montant de 1 500 €, est versée en deux fois lors de votre première année en tant que titulaire.

- **Une prime spéciale d'installation** d'environ 2 200 € vous est accordée si, lors de votre titularisation, vous êtes affecté en région Île-de-France ou dans l'agglomération lilloise (et si vous n'êtes pas agrégé).

- **L'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)** peut vous accorder une aide financière de 700 à 1 500 € pour le paiement du premier mois de loyer, des frais d'agence et de rédaction de bail, du dépôt de garantie et des frais de

> suite p. 14

déménagement. Pour l'obtenir, vous devez être primo-arrivant dans la fonction publique d'État ou affecté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et remplir les conditions de ressources.

Les indemnités attribuées aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Voici les montants annuels des principales indemnités qui peuvent être versées aux professeurs des écoles :

- Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) : 2 550 € (« part fixe » versée à tous)
- Prime d'équipement informatique : 176 €
- Prime d'attractivité /prime Grenelle : à partir de 2 130 € pour l'échelon 1, elle atteint 3 370 € à l'échelon 3 puis diminue progressivement jusqu'à 400 € pour les échelons 8-9
- Directeur d'école : part fixe de 1 970 € + part modulable de 1 000 à 1 800 € (selon le nombre de classes de l'école) + bonification indiciaire de 650 à 2 836 €
- Professeur spécialisé : 886 €
- Tuteur : 1 250 € par stagiaire
- Conseiller pédagogique : 3 850 € + bonification indiciaire de 27 points (1 595 €)
- Réseau éducation prioritaire (REP) : 1 734 €
- Réseau éducation prioritaire + (REP+) : 5 114 € + part modulable de 234 à 702 €

Les indemnités attribuées aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Voici les montants annuels des principales indemnités qui peuvent être versées aux professeurs certifiés du 2<sup>nd</sup> degré :

- Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) : 2 550 € (« part fixe » versée à tous)
- Professeur principal (« part modulable » de l'ISOE) : de 951 à 1 497 € (selon le niveau de la classe suivie)
- Prime d'équipement informatique : 176 €
- Prime d'attractivité /prime Grenelle : à partir de 2 130 € pour l'échelon 1, elle atteint 3 370 € à l'échelon 3 puis diminue progressivement jusqu'à 400 € pour les échelons 8-9
- Heure supplémentaire-année (HSA) : de 1 097 à 1 609 € (selon le nombre d'HSA et le grade de l'enseignant)

- Indemnité pour mission particulière (IMP) : de 312 à 3 750 € (selon la nature de la mission : coordonnateur de discipline, de niveau d'enseignement, référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques...)
- Professeur spécialisé en SEGPA ou ULIS : 1 765 €
- Tuteur : 1 250 € par stagiaire
- Réseau éducation prioritaire (REP) : 1 734 €
- Réseau éducation prioritaire + (REP+) : 5 114 € + part modulable de 234 à 702 €
- Indemnité pour jurys d'examen : de 0,75 à 5 € par copie

Le Pacte enseignant

Depuis la rentrée 2023, les enseignants volontaires peuvent effectuer des missions complémentaires rémunérées dans le cadre du Pacte : soutien en mathématiques et en français ou intervention dans le dispositif « devoirs faits » en classe de 6<sup>e</sup> pour les professeurs des écoles, remplacement de courte durée ou appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers pour les professeurs du 2nd degré.

Ils perçoivent une rémunération forfaitaire de 1 250 € bruts annuels par mission prise en charge. ■

ZOOM : LE BULLETIN DE PAYE D'AURÉLIE, PROFESSEURE EN COLLÈGE

Voici le bulletin de paye d'Aurélié pour le mois de juin 2025. Vingt-et-un ans après avoir obtenu son CAPES de lettres modernes, elle atteint l'échelon 3 du grade de professeur certifié hors classe. En multipliant l'indice 673 (qui correspond à cet échelon) par 4,92278 € (la valeur monétaire du point d'indice), on obtient le montant de sa rémunération brute de base : 3 313,03 €. Il figure à la première ligne de la colonne « à payer ». (1)

- Dans cette colonne apparaissent aussi ses primes et indemnités, qu'elle a perçus chaque mois au cours de cette année scolaire :
- Le supplément familial de traitement (elle a deux enfants) : 110,06 €.
  - La part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), qui est versée à tous les professeurs : 212,50 €.
  - La part modulable de l'ISOE (elle est professeure principale d'une classe de 6<sup>e</sup>) : 109,06 €. (2)

| BULLETIN DE PAYE                                                         |  | AF ORDRE                                |  |
|--------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------|--|
| MOIS DE JUIN 2025                                                        |  | TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H               |  |
| AFFECTATION                                                              |  | ENSEIGNANTS LETTRES MODERNES CLASSIQUES |  |
| IDENTIFICATION                                                           |  | GRADE                                   |  |
| M.N.E. N° 00                                                             |  | PROF. CERTIFIÉ EC 02                    |  |
| INDICE                                                                   |  | INDICE DU N° D'HEURES                   |  |
| 03                                                                       |  | 03                                      |  |
| 673                                                                      |  | 673                                     |  |
| ELEMENTS                                                                 |  | A PAYER                                 |  |
| 101000 TRAITEMENT BRUT                                                   |  | 3313,03                                 |  |
| 101050 RETENUE PC                                                        |  | (1) 367,75                              |  |
| 104000 SUPP FAMILIAL TRAITEMENT                                          |  | 110,06                                  |  |
| 200215 H. EFF. ENSEIGNEMENT                                              |  | 93,11                                   |  |
| 200364 ISOE PART FIXE                                                    |  | 212,50                                  |  |
| 200379 IND ACTIVITES PERI EDUCAT                                         |  | 50,04                                   |  |
| 201228 I.S.O.E. PART MODULABLE                                           |  | (2) 109,06                              |  |
| 202206 IND. COMPENSATRICE CSG                                            |  | 32,54                                   |  |
| 202354 PARTICIPATION A LA PSC                                            |  | 15,00                                   |  |
| 401201 C.S.G. NON DEDUCTIBLE                                             |  | 98,26                                   |  |
| 401301 C.S.G. DEDUCTIBLE                                                 |  | 254,53                                  |  |
| 401501 C.R.D.S.                                                          |  | 19,17                                   |  |
| 403301 COTIS PATRON. ALLOC FAMIL                                         |  | 173,93                                  |  |
| 403501 COT PAT FNAL DEPLAPONNER                                          |  | 16,57                                   |  |
| 403801 COT SOLIDARITE AUTONOMIE                                          |  | 9,94                                    |  |
| 404001 COT PAT MALADIE DEPLAPON                                          |  | 321,36                                  |  |
| 404598 FORPAIT SOCIAL                                                    |  | 1,20                                    |  |
| 411050 CONTRIB.PC                                                        |  | 2460,92                                 |  |
| 411058 CONTRIBUTION ATI                                                  |  | 10,60                                   |  |
| 453000 REDUCTION COT.HEURES SUP.                                         |  | -4,66                                   |  |
| 501080 COT SAL RAFF                                                      |  | 28,75                                   |  |
| 501180 COT PAT RAFF                                                      |  | 28,75                                   |  |
| 554500 COT PAT VSP MOBILITE                                              |  | 66,26                                   |  |
| 604970 TRANSFERT PRIMES / POINTS                                         |  | 32,42                                   |  |
| 700678 M.G.E.N. - ADHERENT                                               |  | 105,94                                  |  |
| 011100 NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU                             |  | 3033,18                                 |  |
| 011200 HEURES SUPPL. EXO NETTES                                          |  | 86,88                                   |  |
| 011200 HEURES SUPPL. EXO NETTES                                          |  | 86,88                                   |  |
| 011300 MONTANT NET SOCIAL                                                |  | 3124,12                                 |  |
| 558000 IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX PERSONNALISE 3,00%) |  | 94,90                                   |  |
| NUMERO SECURITE SOCIALE                                                  |  | 6992,45                                 |  |
| TOTALS DU MOIS                                                           |  | (3) 3935,34                             |  |
| COTOT TOTAL EMPLOYEUR                                                    |  | 997,06                                  |  |
| NET A PAYER                                                              |  | (4) 2 938,28 €                          |  |
| TOTAL CHARGES PATRONALES                                                 |  | 3089,53                                 |  |
| BASE SS DE L'ANNEE                                                       |  | 3 313,03                                |  |
| BASE SS DU MOIS                                                          |  | 3 313,03                                |  |
| MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE                                             |  | 3 163,44                                |  |
| MONTANT IMPOSABLE DU MOIS                                                |  | 3 163,44                                |  |
| COMPTABLE ASSOCIATAIRE                                                   |  |                                         |  |
| MIS EN PARIENT LE                                                        |  | 24 JUIN 2025                            |  |
| VIRE AU COMPTE IF                                                        |  |                                         |  |
| BANK VOTRE IMPRÉST. CONSERVÉE DE DOCUMENTS SANS LIMITATION DE DUREE      |  | 2D-DOC                                  |  |

Au cours de ce mois de juin, elle a aussi perçu 93,11 € pour deux heures supplémentaires effectives (notées « H. EFF. ENSEIGNEMENT ») qui se sont ajoutées ponctuellement à son service habituel.

En additionnant les éléments de la colonne « à payer », on obtient le salaire brut d'Aurélié pour ce mois de juin 2025 : 3 935,34 €. (3)

Après prélèvement des éléments listés dans la colonne « à déduire » (retenue Pension Civile, Contribution Sociale

Généralisée, impôt sur le revenu prélevé à la source, cotisation de la complémentaire santé, etc.), c'est un salaire net de 2 938,28 € qui est finalement versé à l'enseignante en cette fin d'année scolaire. (4)

La dernière colonne (« pour information ») ne sert pas au calcul du salaire mais détaille les charges patronales payées par l'État en plus du traitement brut d'Aurélié (5). Elles contribuent au financement des allocations familiales, du fonds national d'aide au logement, de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, des retraites... ■

# LES RÈGLES QUI ENCADRENT MON MÉTIER ET MA CARRIÈRE

## MES CONGÉS ET ABSENCES

### À QUELS MOMENTS ET POUR QUELS MOTIFS PUIS-JE M'ABSENTER ?

Différents types de congés, courts ou prolongés, imprévus ou programmés, me permettent de gérer ma vie personnelle et professionnelle.



## MES DROITS

### QUELS SONT MES DROITS FONDAMENTAUX ?

En tant que fonctionnaire ou agent de droit public, je bénéficie de droits fondamentaux comme la liberté de conscience.



## MES OBLIGATIONS

### QUELLES OBLIGATIONS SUIS-JE TENU(E) DE RESPECTER ?

En tant que fonctionnaire ou agent de droit public, je suis soumis(e) à certaines obligations.



## MON TEMPS DE TRAVAIL

### COMMENT S'ORGANISE MON TEMPS DE TRAVAIL ?

Le nombre d'heures de service dans l'établissement scolaire est précisément encadré. Il varie selon différents critères.



## MA FORMATION CONTINUE

### COMMENT CONTINUER À ME FORMER AU COURS DE MA CARRIÈRE ?

Après la formation initiale que constitue l'année de stage, il me sera proposé des heures de formation continue pour consolider et diversifier mes compétences d'enseignant.



## MES RESPONSABILITÉS

### QUELLES RESPONSABILITÉS DOIS-JE ASSUMER ?

Exercer auprès d'élèves implique des responsabilités pour les adultes qui les encadrent, dans la classe comme en dehors.



## MA PROTECTION JURIDIQUE

### COMMENT SUIS-JE PROTÉGÉ(E) DANS LE CADRE DE MES FONCTIONS ?

Un enseignant peut être visé par une plainte ou être amené à en déposer une. Découvrez comment vous pouvez être accompagné(e) dans ces différentes situations.



# L'IA À L'ÉCOLE

## LE RÉFÉRENTIEL DE L'UNESCO DÉCODÉ

### POUR LES JEUNES ENSEIGNANTS

L'UNESCO publie un référentiel de compétences en intelligence artificielle destiné aux enseignants. Ce rapport de portée internationale n'annonce pas de miracles numériques : il remet l'enseignant au centre, éclaire les risques et recommande des usages raisonnés. Voici ce qu'il faut retenir pour démarrer sans crainte, éviter les impasses et garder la main sur vos pratiques.

#### Une boussole, pas une baguette magique

Dans les salles des profs, l'IA s'invite partout : préparation des cours, corrections, différenciation. Les promesses abondent, les inquiétudes aussi. Le référentiel de l'UNESCO sert de boussole plutôt que de GPS : il aide à trier, décider, expliquer. Le message tient en une phrase claire : **l'IA peut accélérer et enrichir des tâches, mais elle ne remplace ni le jugement pédagogique, ni la relation éducative, ni le cadre éthique qui protège les élèves.** En 2022, peu de pays avaient fixé des attentes claires pour les enseignants ; ce référentiel comble ce vide et installe une culture commune : comprendre ce que l'IA fait (et ne fait pas), choisir où elle a sa place en classe, parler franchement aux élèves et aux familles.

#### Le cœur du référentiel : la grille 5 × 3

Plutôt qu'une accumulation technique, le référentiel organise les compétences autour de cinq aspects complémentaires : une perspective centrée sur l'humain, une colonne vertébrale éthique, des fondements et applications de l'IA, une pédagogie outillée par l'IA, et un développement professionnel alimenté par l'IA. **Chacun se décline en trois niveaux : Acquérir, Approfondir, Créer.**

Le premier palier installe la littératie de base. L'enseignant identifie les bénéfices et risques, comprend les grandes familles d'outils, saisit leurs limites (opacité, biais, hallucinations) et adopte des réflexes de vigilance.

Le second passe à l'intégration raisonnée : scénarios de cours cohérents, consignes explicites, critères d'évaluation ajustés, choix d'outils adaptés à l'âge des élèves et aux disciplines. Le troisième ouvre la voie à l'innovation responsable : conception d'activités ou d'« assistants » simples, pilotage par les preuves, partage d'expérience avec la communauté éducative.

#### L'éthique comme fil rouge

Ici, l'éthique n'est pas un chapitre isolé, mais une exigence continue. Le texte traite de confidentialité, de minimisation de la collecte, de consentement, de conservation et d'effacement des données. Il aborde les biais, l'amplification des discours haineux, les droits d'auteur, la diffusion de deepfakes.

En définitive, la règle demeure : l'enseignant reste responsable des décisions en classe, y compris lorsque l'IA intervient.

Deux habitudes structurent cette responsabilité. D'abord, la « liste blanche » d'outils : qui les édite, quelles garanties offrent-ils, sur quelles données reposent-ils, quelles options d'accessibilité proposent-ils, comment traitent-ils les contenus générés. Ensuite, un document d'établissement, vivant, qui fixe ce qui est autorisé, ce qui ne l'est pas, et comment citer l'aide d'un outil. Ces pratiques clarifient les attentes, évitent les malentendus et protègent élèves comme enseignants.

#### Ce que l'IA change dans la préparation, le cours et l'évaluation

Le référentiel n'empile pas des recettes. Il replace l'IA dans la mécanique d'un cours : objectifs, activités, évaluations, rétroactions. Elle rend la **préparation** plus souple : variantes d'exercices, banques d'idées, rubriques mieux outillées. L'enseignant sélectionne, ajuste, tranche. En classe, il explicite l'usage : pour-quoi cet outil, quelles limites, quelle vérification humaine.

L'IA participe à la scénarisation : écriture assistée sous contrainte pour faire émerger des critères de qualité ; micro-tutorat pour l'entraînement, jamais seul face à un élève ; analyse rapide de copies pour repérer des besoins, suivie d'une intervention humaine ciblée. Les consignes deviennent précises et l'évaluation valorise la capacité à questionner, citer et corriger une erreur de l'outil.

L'enseignant ouvre des chantiers plus ambitieux mais cadrés. Un mini-assistant pour un club débat, par exemple : protocole d'usage, tests de dérives, documentation des biais, confrontation avec des sources humaines. L'IA sert alors l'esprit critique et la rigueur méthodologique.

#### Un partenaire utile pour la formation continue

L'IA accélère la formation continue : recommandations de ressources, synthèses de lectures, mise en relation de pairs. Le référentiel de l'UNESCO salue ces apports et alerte sur un piège discret : les **bulles de filtres**. Un algorithme répète vite des idées semblables et aplatit les nuances. La parade consiste à **diversifier ses sources, varier les requêtes, fréquenter des communautés plurielles et demander explicitement des points de vue opposés**. L'IA devient un déclencheur de curiosité, pas un gardien d'orthodoxie.

L'encadrement des enseignants à sa part : politiques qui soutiennent les communautés d'apprentissage, formation en établissement, allègement des tâches annexes, infrastructures fiables. L'IA n'efface ni les mètres carrés manquant, ni la pénurie d'enseignants ; elle ne peut pas servir d'alibi.

#### Au niveau de l'Éducation nationale : réguler, outiller, former, évaluer

À l'échelle des systèmes, la marche à suivre tient en quatre verbes d'action. D'abord, **réguler** : filtrer en amont les solutions selon la protection des données, l'accessibilité, la documentation, les mécanismes de recours. Ensuite, **outiller** : intégrer l'IA dans les référentiels métiers, les maquettes de formation et les temps de concertation. Puis **former** : s'appuyer sur la grille 5 × 3 pour séquencer la montée en compétences, croiser ateliers entre pairs, mentorat et observation mutuelle. Enfin, **évaluer** : regarder des gestes situés plutôt que des déclarations théoriques, depuis le choix d'un outil jusqu'aux garde-fous effectivement mis en place.

#### Demain matin, dans la classe

L'IA n'est ni un gadget, ni une menace. Elle devient un instrument de plus si trois réflexes guident l'action : transparence, traçabilité, proportionnalité. **Transparence**, en expliquant quand et comment un outil intervient. **Traçabilité**, en conservant prompts, sorties et corrections. **Proportionnalité**, en refusant de déléguer à l'IA une décision qui exige une appréciation humaine.

L'enseignant reste le chef d'orchestre : il accélère ce qui peut l'être, puis réinvestit le temps gagné dans ce que seul un adulte offre — un regard sur la progression, l'encouragement, la discussion sur la rigueur d'un raisonnement.

#### En guise de conclusion

Le référentiel n'annonce pas un monde parfait. Il propose mieux : une manière d'avancer sans renoncer à l'exigence intellectuelle, à l'éthique et à la relation. L'IA n'enseigne pas et ne console pas ; en revanche, elle prépare des exemples, dégage des tendances, suggère des pistes. Si l'on garde la main, elle libère du temps pour ce qui compte vraiment. Autrement dit, tout ce que les élèves attendent d'un adulte qui enseigne. ■

Consulter ou télécharger la version complète du référentiel :  
<https://bit.ly/467SULy>

# NOUVEAUX ENSEIGNANTS, RÉSEAU CANOPÉ VOUS ACCOMPAGNE TOUTE L'ANNÉE

L'opérateur de formation des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative propose des formations, des ressources et des conseils précieux, pour bien débuter dans le métier et vous accompagner tout au long de votre carrière. Pour en bénéficier c'est tout simple, nous vous partageons le mode d'emploi.



Réseau Canopé, opérateur du ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, offre à tous les enseignants des **formations et des ressources gratuites** pour répondre aux enjeux éducatifs et sociétaux qu'ils se posent.

Son réseau d'experts vous accompagne dans vos premiers pas et tout au long de votre vie professionnelle avec :

- des formations accessibles en présentiel dans l'un de ses **101 Ateliers** - ou en ligne animées par ses formateurs,
- des **modules d'autoformation** disponibles en ligne, à votre rythme,
- de nombreuses **ressources pédagogiques**,
- une **communauté d'échanges** entre pairs sur Facebook réunissant plus de 13 000 enseignants,
- des **événements dédiés**, réunissant des enseignants, tels que Profs en Scène.

## Premiers pas dans le métier d'enseignant : une plateforme conçue pour vous

Réseau Canopé a fait de l'accompagnement des enseignants débutants une priorité. Depuis 2023, l'établissement public dédié à la formation continue des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative, propose une plateforme intitulée « **Premiers pas dans le métier d'enseignant** » qui centralise des ressources, des parcours de formation et des outils concrets.

« Premiers pas dans le métier d'enseignant », est la plateforme qui vous est exclusivement dédiée. Elle recense des ressources pour comprendre votre nouvel environnement professionnel, des retours d'expérience d'enseignants, des conseils pour préparer vos cours et gérer votre classe ainsi que des formations, tout au long de l'année, pour progresser dans votre enseignement.

La plateforme est organisée par niveau et par thématique. Ainsi, l'espace **Bien vivre sa rentrée** regroupe, étape par étape, les éléments essentiels à connaître pour débiter l'année. Celle-ci propose près de 500 sessions de formation par an, organisées par niveaux : maternelle, élémentaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel et, autour de 8 grandes thématiques éducatives et sociétales. En 2024, elle a réuni près de 20 000 participants. Accès au site : [bit.ly/4gAhKxT](https://bit.ly/4gAhKxT)

## Réseau Canopé offre le cartable du nouvel enseignant

Véritable indispensable de la rentrée, offert par Réseau Canopé, le cartable du nouvel enseignant fait partie de la panoplie de celles et ceux qui débutent dans le métier. Ce cartable a déjà été téléchargé plus de 30 000 fois en deux mois. À l'intérieur :

- un **numéro du nouveau Mag « Premiers pas »** de Réseau Canopé, décliné pour les 5 niveaux d'enseignement. Conçu spécialement pour votre rentrée, Premiers pas, le mag', ce numéro unique réalisé par Réseau Canopé pour vous guider, réunit les formations à suivre en ligne pour débiter dans le métier et les outils numériques à utiliser. Il vous apportera également de précieux conseils pour vos premiers jours de classe, afin d'instaurer

une relation de confiance avec les élèves, de différencier vos pédagogies, d'assurer votre première réunion de rentrée, etc.

- **trois « Cahiers pédagogiques »** offerts par le Centre de ressources et d'appui pédagogique Dans chacun des 3 numéros « Apprendre à mémoriser », « Avec les parents », « Enseigner les compétences psychosociales », 6 articles rédigés par des experts pédagogiques vous apportent les réponses à ces interrogations. Le cartable est à télécharger gratuitement jusqu'au 24 novembre ici : [bit.ly/3VYpmke](https://bit.ly/3VYpmke)

## En 2026 participez à la 3<sup>e</sup> édition de Profs en scène, un événement inspirant

Réseau Canopé organise désormais chaque été, « Profs en scène », son événement national dédié aux enseignants débutants.

L'objectif est d'offrir un véritable coup de pouce pour bien démarrer dans le métier, en mêlant inspiration, formation et témoignages de pairs. Les futurs enseignants sont invités à venir découvrir sur scène les récits des premiers pas d'enseignants et leurs conseils pour bien débiter dans le métier. Pensé comme un temps fort d'inspiration, cet événement, dont la 2<sup>e</sup> édition s'est tenue en juillet 2025, a pour ambition d'outiller les enseignants débutants, de valoriser leur engagement et de faire communauté autour de l'entrée dans le métier.

> suite p. 22

## RELEVONS ENSEMBLE L'ENJEU DE L'IA

Pour comprendre et accompagner la révolution technologique des IA génératives et ses usages potentiels en éducation, Réseau Canopé propose des formations et des contenus visant à démystifier les intelligences artificielles (IA), à exploiter pleinement leur potentiel pédagogique et à vous accompagner ainsi que vos élèves à leur utilisation éclairée et éthique.

Réseau Canopé, pionner sur cette thématique, a déjà formé plus de 31 500 enseignants et personnels éducatifs depuis début 2023, en synchrone. Les formations, basées sur les retours d'expérience et les avancées de la recherche, visent à vous outiller avec des propositions

d'accompagnement pour explorer les potentialités de l'IA et répondre aux besoins du terrain, en collaboration avec les chercheurs et les experts du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ces formations vous permettront également de vous doter des compétences nécessaires pour créer des contenus pédagogiques variés avec les systèmes génératifs.

Par exemple : apprendre à utiliser une IA pour travailler sa séance de cours et la différenciation pédagogique ou concevoir des quiz, des exercices contextualisés.

[www.reseau-canope.fr/ia-en-classe](https://www.reseau-canope.fr/ia-en-classe)

Il s'adresse aux nouveaux enseignants – jeunes diplômés, contractuels ou étudiants stagiaires – qui cherchent à gagner en confiance, à s'inspirer de leurs pairs et à s'approprier des pratiques professionnelles utiles.

Pour être informé(e) des nouveautés de la plateforme « Nouvel enseignant », inscrivez-vous à la newsletter dédiée : [https://cano.pe/nl\\_reseau\\_canope](https://cano.pe/nl_reseau_canope)

## LES RESSOURCES DE RÉSEAU CANOPÉ À VOTRE DISPOSITION

Tout au long de l'année et celles à venir Réseau Canopé accompagne les nouveaux enseignants, avec plusieurs espaces proposant des ressources et des formations.



Cette plateforme propose un vaste catalogue de vidéos, de webinaires et de conférences adaptés au rythme, aux besoins de chacune et chacun. Ses contenus sont organisés par thématiques et enrichis chaque mois. Pour tous les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. [canotech.fr/](http://canotech.fr/)



Il s'agit de la plateforme de formation continue pour tous les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés – dans les établissements publics et privés sous contrat –, les personnels d'encadrement, les étudiants et professeurs des Inspé et des universités. L'accès se fait via une adresse mail académique. Parmi les parcours autonomes destinés aux nouveaux enseignants, on notera : « Organiser et aménager la classe », « Organiser et préparer les apprentissages », « Les usagers et des acteurs de l'école ». Pour tous les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. [magistere.apps.education.fr/](http://magistere.apps.education.fr/)

## e-INSPE

Ce site propose des parcours d'autoformation, de 4 à 6 heures suivant les sujets abordés,

prioritairement à destination des enseignants qui débutent dans le métier. Certains sont accompagnés d'un assistant de parcours IA, conçu pour répondre aux questions tout au long de la progression du parcours. Il recense plus de 50 parcours sur des thématiques très variées et créés par des chercheurs et des pairs engagés. [www.e-inspe.fr/](http://www.e-inspe.fr/)



Cette collection de podcasts donne la parole à celles et ceux qui font vivre et évoluer le monde enseignant. Trois rendez-vous à ne pas manquer : « Les Énergies scolaires » (tous les mercredis), « Parlons pratiques » et « Entre pros » (une fois par mois) qui propose des réponses concrètes à des situations du quotidien des enseignants. Particulièrement utile lorsque l'on débute dans le métier.

Pour tous les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. [extraclasse.reseau-canope.fr/](http://extraclasse.reseau-canope.fr/)

## les fondamentaux

PAR RÉSEAU CANOPÉ

600 films d'animation pour apprendre de façon ludique les notions fondamentales de primaire dans différentes disciplines (français, mathématiques, enseignement moral et civique, sciences et technologie, etc.). Chacun est accompagné d'une fiche pédagogique pour les enseignants et d'une fiche d'accompagnement pour les parents.

Pour les enseignants : élémentaire et collège. [lesfondamentaux.reseau-canope.fr/](http://lesfondamentaux.reseau-canope.fr/)



Cet outil permet de créer, d'envoyer et de corriger ses exercices en ligne. Textes à trous, QCM, dessins, vidéos interactives : vous avez l'embarras du choix pour entraîner et évaluer vos élèves. Son atout : un catalogue collaboratif où l'on peut récupérer les exercices et activités créés par d'autres enseignants.

Pour tous les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. [www.quiziniere.com/login](http://www.quiziniere.com/login)



© Marianne Huneau

## 3 questions à Marie-Caroline MISSIR Directrice générale de Réseau Canopé

### LA FORMATION CONTINUE EST-ELLE UNE PRÉOCCUPATION DES ENSEIGNANTS ?

C'est un sujet essentiel et déterminant pour le bien-être des enseignants et leur sentiment d'efficacité professionnelle face aux défis qu'ils relèvent quotidiennement dans les classes. Selon une enquête menée avec l'institut BVA, **1 enseignant sur 2 a un projet de formation**. Ce taux peut être lu de deux manières : il reflète l'important besoin de formation et les attentes d'une partie de la profession, mais aussi l'absence d'investissement dans leur développement professionnel de près de la moitié des professeurs, par manque d'adaptation de l'offre à leurs besoins et au temps dont ils disposent.

### FACE À CE CONSTAT QUE PROPOSE RÉSEAU CANOPÉ ?

Nous proposons des **formations gratuites et accessibles tout au long de l'année**, en présentiel et en distanciel, en partenariat avec les Académies, selon les priorités du Schéma directeur de la **formation continue**, mais également sur tous les sujets qui viennent renforcer les enseignants dans leur **pratique quotidienne** : l'inclusion, les innovations pédagogiques, les compétences psycho-sociales, la transition écologique et sociale, l'autorité, les valeurs de la République, l'éducation au média et à l'information, les IA génératives.

Chez Réseau Canopé nous avons également souhaité être aux côtés des enseignants et notamment de celles et ceux qui débutent dans le métier avec un accompagnement très concret. Nous sommes là pour répondre

à des questions simples tels que : comment je structure mes premières heures de cours, comment je prépare la réunion avec les parents, comment j'évalue, etc.

Pour répondre à toutes ces questions très pratiques, nous proposons des **formations en présentiel dans nos 101 ateliers**, c'est-à-dire près de chez eux. Nous organisons également des **formations en distanciel** et proposons également des **ressources pédagogiques**. Afin de répondre au rythme des enseignants nous multiplions les formats avec des webinaires, des guichets ouverts, des podcasts, des vidéos. Ces formations sont gratuites, accessibles à toutes et tous.

Parce que certains enseignants ont besoin de présentiel, d'échanger avec leurs pairs, sur ce qu'ils vivent au quotidien : **Réseau Canopé est présent dans tous les départements, y compris dans les territoires ruraux et en Outre-Mer** et nous sommes très attachés à répondre en proximité et à être à l'écoute des enseignants.

### RÉSEAU CANOPÉ A ENREGISTRÉ UNE HAUSSE DE 56% EN TROIS ANS DU NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES, PEUT-ON PARLER DE SUCCÈS ?

Depuis 2020, nous avons embrassé cette nouvelle mission de formation continue avec beaucoup d'énergie et avons formé 285 000 enseignants au cours de l'année 2024. Ces chiffres démontrent la forte implication des enseignants et leur envie d'investir dans leurs compétences, au contact de nos formateurs et de leurs propres pairs.

Ils démontrent enfin la pertinence de notre offre qui trouve son public, grâce à une écoute très attentive des besoins, et au travail d'ingénierie pédagogique que nous savons produire. Mais il reste encore beaucoup à faire et les enseignants peuvent compter sur la motivation et l'implication des équipes de Réseau Canopé. ■

Accès à la carte des 101 ateliers Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/nous-trouver>



# LA VIE EST SCHOOL !

*Des solutions au quotidien pour concilier vie perso et vie d'enseignant*

Eugénie SIMON-JACQUET, alias @la\_vie\_est\_school sur Instagram, est professeur des écoles depuis plus de 10 ans, mère de deux enfants et auteure de livres pour enfants. Elle partage dans ce livre son vécu avec authenticité, rythmé de nombreuses anecdotes drôles, d'expériences inspirantes et de conseils bienveillants, à l'attention, en particulier, des nouveaux enseignants.



Extraits de **La vie est School !** d'Eugénie SIMON-JACQUET, paru chez **De Boeck Supérieur** - Mars 2025 - 192 pages - ISBN 978-2- 8073-6353-3

## LA RENTRÉE : RETOUR À LA RÉALITÉ

« Je me demande souvent comment nous avons pu arriver à un tel niveau de paperasse ? En devenant enseignante, je n'avais pas réalisé que je signais un sous-contrat de secrétaire qui consisterait à remplir : les listes des fournitures à rapporter, les **PPRE** pour les élèves en difficulté, les **PAP** pour les élèves, eux aussi en difficulté, les **Sortiesco** pour les sorties<sup>1</sup>. Sans oublier tous les documents classiques : le cahier journal, les progressions et les programmations !

Parfois, je rêve de disposer de plus de temps pour préparer la classe. J'adorerais concevoir des projets innovants pour mes élèves, comme réaliser un film en stop motion ou faire de la web radio. Mais quand je vois le temps passé à remplir toute cette paperasse, je me dis qu'il se trouve certainement LÀ, le temps qui me manque ! Quelque part coincé entre les cases à cocher et les formulaires à signer.

**1. Un petit glossaire pour les débutants :** **PPRE** : le programme personnalisé de réussite éducative est un plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève dont les connaissances et les compétences scolaires indispensables à la fin d'un cycle ne sont pas maîtrisées ou risquent de ne pas l'être. **PAP** : le plan d'accompagnement personnalisé vise à remédier aux difficultés des élèves rencontrant un ou des troubles des apprentissages. **Sortiesco** : application permettant la saisie en ligne du dossier de demande d'autorisation de sortie scolaire, pour tout type de séjour (dans le département, hors département et à l'étranger).

Le mois de septembre représente chaque année une véritable course après le temps pour tous les enseignants. Mais nous ne courons pas tous au même rythme pour autant. Il y a les professeurs chevronnés, qui ont acquis avec les années tous ces petits automatismes et ces « trucs » qui leur font gagner un temps précieux.

Et puis, il y a les nouveaux enseignants, qui viennent tout juste d'entrer dans le métier.

Leur mois de septembre ne passe pas comme une lettre à la poste ou comme un gros colis. Non, eux, c'est carrément le camion de livraison tout entier qu'ils ont à décharger !

Ils jonglent entre leur nouvelle classe et les cours à l'Université, slalomant entre les fiches de préparation et les comptes rendus de visites. Ils tentent de préparer des cours de qualité tout en essayant d'asseoir leur autorité en classe.

Et tout cela, ils le font sous le regard expert de leurs « tuteurs-formateurs » qui les guident et les accompagnent autant qu'ils les stressent.

Je me rappelle encore mon tuteur lorsque j'étais PES (professeur des écoles stagiaire). Il s'appelait Fabrice et j'avais fait mes premiers pas en tant qu'enseignante dans sa classe. À l'époque, nous avions droit à un stage d'observation et de pratique accompagnée, pour nous aider à nous lancer avant le grand saut dans le vide, fin septembre.

Et dans la classe de Fabrice, tout me semblait parfait. Les cours qu'il proposait étaient intéressants. Les affichages sur les murs de sa classe étaient travaillés. Ses élèves étaient parfaitement à son écoute et la posture qu'il adoptait devant eux était exemplaire. Fabrice était un fin mélange de puits de savoir et d'autorité naturelle, le tout assaisonné d'une bonne pincée d'humour. Chaque fois que nous commencions un entretien après l'observation de l'une de ses séances, il me disait : « Tu vois, tout ne s'est pas passé comme prévu aujourd'hui, il y a eu telle ou telle chose qui n'a pas fonctionné. Même après plusieurs années d'expérience, j'apprends encore et rien n'est jamais parfait. »

J'acquiesçais alors poliment d'un mouvement de la tête mais, en réalité, j'avais juste envie de lui crier : « Mais siii Fabrice, tu ne te rends pas compte, TOUT était vraiment PAR-FAIT ! »

Quand je me suis retrouvée seule, lors des semaines qui ont suivi, j'ai tenté d'imiter Fabrice en classe, d'utiliser les mêmes rituels que lui, d'avoir les mêmes postures... Sauf que moi, je n'étais pas Fabrice, le formateur qui avait vingt ans d'expérience. J'étais juste Eugénie, jeune enseignante débutante de 23 ans ! Alors, j'ai doucement avancé. De désillusion en désillusion puis de petite victoire en petite victoire, j'ai fait un bout de chemin. Celui qui était le mien.

Bien que l'enseignement soit une réelle vocation, il n'est pas simple de débiter dans le métier.

En plus des raisons que nous venons d'évoquer, il y a aussi tout le vocabulaire et les sigles que l'on doit rapidement assimiler.

Après le stage dans la classe de Fabrice. J'ai été nommée en tant que ZIL<sup>2</sup> sur un long remplacement en CE2. Je me rappellerai toujours ce grand moment de solitude vécu dans la salle des maîtres. Il était 13 h 30, je venais de finir de corriger les cahiers et j'avais quinze minutes pour engloutir mon repas. Chantal, la directrice, est entrée dans la pièce et a déclaré d'un ton très naturel : « *Notez que le **PPMS** intrusion aura lieu le 3 octobre à 10 heures. Pensez également à me dire à quelle date vous commencerez les **APC** et combien d'enfants ont un **PAI** dans vos classes. Attention, l'**ENT** n'est pas encore actif, mais vous pouvez d'ores et déjà compléter vos **LSU** sur **Arena**.* »

J'ai failli m'étouffer avec ma cuisse de poulet. C'était comme si elle venait de me parler français, mais qu'elle y avait intégré des mots en mandarin. Vous voyez un peu le tableau ? « *Nihao, j'espère que tu vas bien ? Duoxiè d'avoir préparé mon café. Je repasse tout à l'heure, zàijiàn.* »

Bien entendu, Chantal a rapidement lu la détresse dans mes yeux et m'a traduit tous les acronymes qu'elle venait d'employer. C'est ensuite l'expérience « de terrain » qui m'a permis d'acquiescer et d'utiliser à mon tour ce vocabulaire spécial « Éducation nationale ». Et comme de nouveaux sigles apparaissent tous les ans, je n'ai jamais le temps de m'ennuyer !

Le chemin est long et sinueux les premières années, c'est vrai. Mais en avoir conscience et l'accepter, c'est à mon sens la meilleure chose à faire pour progresser.

> suite p. 26

**2.** « Zone d'intervention localisée ». Dans le jargon, un enseignant ZIL est un enseignant remplaçant qui est rattaché à zone précise (plusieurs écoles d'un même secteur par exemple).

Aujourd'hui, si je pouvais donner quelques conseils à la « maîtresse Eugénie » d'il y a douze ans et à tous ces nouveaux enseignants, voici ce que je leur dirais :

**-Établissez des priorités et sélectionnez les tâches à réaliser en premier lieu**, celles qui sont vraiment importantes. En préparant des listes, par exemple.

**-Il vaut mieux choisir des outils et des méthodes clés en main pour commencer**. On a tout le temps de créer plus tard nos propres documents.

**-Il est préférable de limiter les projets que l'on souhaite mener**. Un ou deux par an, c'est bien suffisant. J'aime l'adage : « Privilégiez la qualité à la quantité. »

**-Ne vous découragez pas lorsqu'une séance n'a pas fonctionné**. Cela ne veut pas dire que nous sommes de mauvais enseignants, bien au contraire. Nous apprenons de nos erreurs, comme nos élèves.

**-Se comparer aux autres est à proscrire** car il n'y a pas deux façons de faire identiques, ni de formule pédago-magique. La diversité et la liberté pédagogique, c'est bien là toute la richesse de notre métier !

## APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE

Le jour de la rentrée : Jeanne, 7 ans, lève son doigt et me lance : « Maîtresse ! Lisa, elle a écrit sur sa trousse avec son crayon gris et elle a peint ses ongles avec un surligneur fluo ! » AAAAH, les ongles recouverts de fluo (ou de blanco), c'est toute mon enfance ! Avouez que vous voyez très bien de quoi je parle ? Cette petite Lisa est un génie !

Cela fait à peine une heure passée ensemble et nous assistons déjà au premier rapportage de l'année. C'est le moment que je choisis pour leur servir mon spitch habituel : « Jeanne, ce que tu viens de me rapporter, est-ce que ça te concerne ? Est-ce que c'est dangereux pour toi ou pour les autres ? Est-ce que ça t'a fait mal

*au cœur ou au corps ? La réponse à toutes ces questions est non ? Bien, alors tu peux continuer ton travail. »*

« Se balancer » entre camarades est monnaie courante à l'école élémentaire. Les enfants souhaitent faire bonne figure et plaire à leur enseignant. Pour être de bons élèves, certains pensent qu'il faut dénoncer les autres. Ils sont parfois prêts à tout pour devenir le fameux « chouchou de la maîtresse ».

En tant qu'enseignant, prendre en considération ces dénonciations est selon moi une erreur. Notre instinct nous pousse à rebondir sur les révélations qui nous sont faites. On aimerait intervenir lorsqu'on nous rapporte qu'un élève détériore son matériel ou qu'un autre préfère écrire des mots à ses camarades plutôt que de se mettre au travail. Mais c'est à mon sens contre-productif de cautionner une telle démarche.

Lorsqu'on veut instaurer un climat de confiance et favoriser l'entraide et la solidarité entre nos élèves, il ne faut pas donner de crédit aux situations qui viennent s'y opposer.

Je préfère les encourager à se dire les choses entre eux, à se parler, à se donner des conseils, dans le respect mutuel.

Je leur explique alors que les seules dénonciations valables sont celles qui sont liées à un danger et qui remettent en cause la sécurité. Dénoncer un acte de violence morale ou physique ne s'apparente pas à un rapportage quelconque mais représente au contraire un acte responsable. Il est normal de protéger l'un de ses camarades ou de se protéger soi-même.

Comprendre cette différence et l'appliquer au quotidien est un travail de longue haleine qui ne va pas forcément de soi lorsqu'on est un enfant et que l'on a 7 ans. C'est pourquoi il est important d'entamer dès les premiers jours en classe un travail de réflexion autour de ce sujet. Et cette année, nous l'avons fait dès la première heure !

Semaine après semaine, mes élèves et moi apprenons à cohabiter dans ces quelques mètres carrés communs. Nous avons commencé par construire ensemble nos règles de vie de la classe. Rien n'est plus efficace que lorsqu'elles ont été choisies et validées par les enfants eux-mêmes ! C'est pourquoi je laisse le choix à mes élèves de construire nos règles, même si cela implique au départ d'en oublier une ou deux. Tôt ou tard, elles s'imposeront à nous par la force des choses...

Il faut dire que cette année, mes élèves ont eu de belles idées :

- Lever la main pour demander la parole.
  - Travailler dans le calme.
  - Prendre soin de son matériel, de celui des autres et de celui de la classe.
  - Respecter ses camarades et s'entraider.
- Mais ils avaient oublié une petite règle qui a son importance... Voyez-vous laquelle ? (...)

– « Maîtresse, on doit ajouter une autre règle à notre affichage. Il faut bien écouter les consignes pour pouvoir travailler ! Sinon on ne comprend rien... »

En bref, voici à mon sens deux principes à avoir toujours en tête pour apprendre à mieux vivre ensemble : **Se débrouiller pour faire émerger les idées des élèves**. Que ce soit lors de la construction des règles de vie, lors des travaux de recherche ou bien lors de la mise en place de solutions aux problèmes posés, les réponses trouvées auront toujours plus de sens et de poids si elles proviennent des enfants eux-mêmes.

Prendre le temps en début d'année de **bien expliciter notre fonctionnement de classe et les règles qui régissent certains espaces**. Ce temps « perdu » au début sera rapidement rattrapé par la suite lorsque les élèves auront ritualisé tout ce qu'ils avaient à faire... » ■



Un guide pratique pour repenser sa classe en plein air !

- des pistes concrètes pour intégrer la classe dehors dans votre quotidien
- des conseils adaptés aux réalités de votre classe
- 28 séances clés en main
- de nombreuses ressources numériques téléchargeables

Scannez-moi pour en savoir + !



Amandine De Freitas-Valdant  
@professionmamanmaîtresse  
19,90€ | juin 2025

Vuibert



www.vuibert.fr



# LE PROF DÉBUTANT

## 100 fiches pratiques pour faire face à des situations en classe et progresser

Devenir professeur n'est pas inné : savoirs, formation et approche humaine s'imbriquent. L'auteur propose des fiches issues de quarante ans d'expérience, structurées en situations, réponses concrètes et mises en garde. Il valorise l'erreur formatrice, invite à aimer ses élèves, se former sans cesse, inventer et trouver progressivement sa juste place.

Extraits du livre **Le prof débutant** de Brigitte LANCIEN-DESPERT, collection « 100 QUESTIONS/RÉPONSES » publié aux **Éditions ELLIPSES**  
Juin 2025 - 168 pages - ISBN 978-2-340-103177



### MON COURS PRÉCÉDENT S'EST MAL PASSÉ, JE RÉAGIS COMMENT LE LENDEMAIN ?

Inévitablement, sur une année scolaire, l'enseignant(e) sort un jour d'un cours, déçu(e). Les élèves ont été difficiles à gérer, le cours ne les a pas accrochés, des mots désagréables ont été échangés voire un incident particulier a perturbé le cours. Il en ressort un malaise et une appréhension pour le cours suivant. Cette expérience négative peut toutefois devenir enrichissante.

#### QUE FAIRE ?

Vous ne pouvez pas rester sur cette mauvaise impression, une analyse objective de la situation s'impose : repérez et notez le ou les éléments déclencheurs, faites la différence entre des problèmes de gestion de classe, de préparation de cours (objectifs, plan etc.), de supports, d'animation, de types d'activités. À partir de ce constat, vous pouvez envisager des remédiations.

Au cours suivant, il est important d'effectuer un retour sur le cours précédent ou d'aborder l'incident. Précisez honnêtement les constatations effectuées pour montrer la

volonté d'améliorer la situation et faites des propositions concrètes. Donnez un instant la parole aux élèves afin de leur montrer la volonté de collaborer avec eux.

Lors de ce nouveau cours, appliquez immédiatement les dispositions avancées : changement de place de certains élèves, objectif plus clairement défini, contenu plus adapté, activités variées et interactives pour renouer vite les relations, feedback plus fréquents.

Faites le point en fin d'heure et remerciez les élèves pour leur collaboration montrant ainsi que vous avez su tenir compte de leurs propos.

#### À NE PAS FAIRE !

Ne reportez pas toute la faute sur les élèves. Il convient d'accepter l'idée que nous avons notre part de responsabilité.

Ne pensez pas que la situation est irrécupérable. Le plus souvent, les élèves sont très gentils le cours suivant surtout si, d'habitude, le climat est harmonieux.

N'occultez pas les problèmes mais, au contraire, regardez-les bien en face. Les problèmes, dans

une classe, sont inévitables, ils appartiennent à l'éducation des enfants ou des jeunes, il ne faut pas les minimiser mais il ne faut pas non plus les exagérer. Cela ne remet pas en cause la qualité de l'enseignant(e).

Ne laissez pas les élèves imposer leurs vues sans un échange constructif. Si leurs propos dérapent, il convient de couper court en rappelant les observations effectuées et en énumérant les décisions prises pour améliorer.

N'accordez pas trop d'importance à certaines remarques exagérées des « meneurs ». Le reste de la classe, le plus souvent, est rassuré et sécurisé par la fermeté du professeur.

Ne vous sentez pas obligé(e) de tout transformer, gardez raison et objectivité sur le positif.

### COMMENT RÉAGIR FACE À UN ÉLÈVE VICTIME DE HARCÈLEMENT ?

Les souffre-douleurs sont malheureusement monnaie courante. Il est bon de rester vigilant(e) si un élève est souvent critiqué, est sans cesse rabroué, subit les ricanements de la classe voire des gestes déplacés ou agressifs, essuie insultes ou menaces. Il s'agit peut-être des premiers signes d'un harcèlement plus insidieux, plus grave en dehors des murs. L'élève ne se plaindra pas le plus souvent. Au contraire, il cherchera à masquer le harcèlement pour ne pas s'attirer davantage d'ennuis. Il a peut-être été menacé.

#### QUE FAIRE ?

L'enseignant doit être un « veilleur » et repérer les comportements anormaux dans les relations entre les élèves, le non-verbal : des moqueries répétées, des gestes déplacés, les ricanements visant l'élève, l'isolement de celui-ci. Son comportement est aussi à observer : se renferme-t-il ? Est-il distrait ? Fatigué ? Triste ? Ses résultats sont-ils en chute ?

Se dérobe-t-il à toute tentative de discussion ? Est-il souvent en retard, absent ? Malade ?

Provoquez un entretien et soyez extrêmement attentif et empathique avec l'élève que l'on soupçonne d'être harcelé. Il convient de l'aborder en l'assurant de votre soutien, « tu ne vas pas bien, je sens que tu vis des choses difficiles et nous sommes là pour t'aider ». L'écouter est important et reconnaître sa souffrance également.

L'écoute est essentielle, elle permet de dérouler le fil des événements et de se faire une idée plus précise de ce qui est en jeu. Même si certains propos de l'élève vous semblent excessifs, c'est ce qu'il ressent. Il parviendra peut-être à révéler qu'il est la cible de cyberharcèlement.

Dans certains établissements existent des élèves formés à repérer les situations de harcèlement, ils appartiennent au dispositif « Ambassadeurs non au harcèlement »<sup>1</sup>.

Vous ne pourrez résoudre seul(e) la situation et ce n'est pas votre rôle. Vous l'avez rempli en repérant la souffrance. Alerte immédiatement les autorités compétentes : en premier lieu, le professeur principal et le chef d'établissement, les conseillers d'éducation. Ils provoqueront une rencontre avec les parents. Les autorités devront mettre en place, très rapidement, des mesures de protection et éventuellement faire une alerte au Rectorat auprès des référents harcèlement de l'Éducation nationale. Ces référents travaillent avec les établissements à partir d'un programme appelé « pHARe ».

Proposez pour votre établissement une formation pour lutter contre le harcèlement et impliquer activement tous les élèves dans ce programme. Un protocole d'actions contre le harcèlement peut être engagé avec les équipes de « pHARe ».

**1.** Site : Le dispositif des ambassadeurs « Non au harcèlement », ministère de l'Éducation nationale.

> suite p. 30

### À NE PAS FAIRE !

N'ignorez pas les signes, même s'ils paraissent insignifiants. Ils peuvent masquer des attaques plus virulentes dans et hors établissement.

Ne cherchez pas, devant l'élève, à lui démontrer qu'il se fait des idées et que ce n'est pas grave. Pour un enfant en souffrance, c'est irrecevable. Il risque de se renfermer encore plus et les harceleurs de se sentir plus forts.

Ne parlez pas de la situation avec d'autres personnes que celles concernées et les autorités alertées. Respectez la confidentialité, l'élève a besoin de discrétion pour que l'action des autorités soit menée à bien.

Ne cherchez pas à renverser la situation : « Oui, mais n'est-ce pas toi qui les provoques avec ton attitude... si tu étais plus sociable, plus attentif, cela se passerait mieux ! ». Cette phrase est une négation totale de la parole de l'élève.

Ne les majorez pas non plus trop vite. Il est important de garder raison et objectivité. Ne vous faites pas une idée hâtive.

### COMMENT GÉRER UNE TENSION ENTRE ÉLÈVES ?

Vivre ensemble, dans la même classe, toute la journée, toute la semaine et toute l'année engendre parfois des tensions entre les élèves tous de personnalité, de caractère, de centres d'intérêt différents. Inévitablement, à certains moments, ces tensions vont s'intensifier et parfois devenir électriques. L'enseignant est le garant de l'harmonie dans la classe et doit se montrer attentif lorsqu'il ressent un malaise.

### QUE FAIRE ?

Restez vigilant à toutes ces petites tensions parfois très diffuses, peu perceptibles mais annonciatrices de problèmes.

L'intervention de votre part ne doit pas attendre que tout dégénère. Parfois, il est indispensable de stopper un cours pour

donner la parole, désamorcer une situation. Ce n'est absolument pas une perte de temps. L'enseignant a trois missions : « éduquer – socialiser – instruire ». Il est donc bien dans sa tâche.

Pratiquez l'écoute active, donnez la parole à tous, veillez à l'écoute respectueuse de chacun. Vous prévenez d'emblée : « On s'écoute, je veux des propos constructifs, pas des réactions négatives, on se respecte ». Vous-même, évitez d'interrompre celui qui parle.

Des élèves médiateurs peuvent être choisis. Certains conflits ne peuvent être résolus devant toute la classe, la confidentialité doit être respectée quand nécessaire.

### À NE PAS FAIRE !

N'entrez pas tout de suite dans la leçon de morale. Les élèves ne sont pas prêts à l'entendre, ils sont encore dans l'opposition, la tension, le mal-être.

N'ignorez pas les émotions ni les conflits. Ceux-ci ne feront que resurgir plus forts, plus difficiles à régler.

Ne prenez pas le parti d'élèves contre d'autres élèves. Une neutralité calme est indispensable.

N'imposez pas de solutions. Celles-ci doivent être consensuelles, encouragez les élèves à faire des propositions concrètes.

### COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA PLACE DE L'ERREUR DANS L'APPRENTISSAGE ?

Si l'erreur est accueillie par un soupir voire un énervement, les élèves ne répondront plus aux questions posées. Ils ont déjà une tendance ancrée à ne vouloir répondre que lorsqu'ils ont la « bonne réponse » ; or, c'est l'erreur qui est intéressante. Il ne s'agit pas d'un artéfact mais bel et bien d'une étape de l'apprentissage.

### QUE FAIRE ?

Accueillez l'erreur avec patience : lorsque vous posez une question et obtenez une erreur, demandez si d'autres ont une autre réponse.

Après avoir obtenu quelques réponses, faire prendre conscience que tout le monde n'est pas d'accord donc qu'il faut chercher des preuves, des raisons à ce qui est proposé. Commence alors un débat pour ébranler les représentations erronées et construire la réponse.

Pratiquez l'auto-correction : accueillez l'erreur par une petite phrase encourageante « J'entends bien ta réponse mais pourquoi arrives-tu à cette proposition ? » À partir des réponses de l'élève, l'amener à réfléchir.

Lors des corrections de devoir, apprenez aux élèves à inverser la tendance : seuls les élèves qui ont fait une erreur lèveront le doigt pour

répondre. C'est une vraie « rééducation » à opérer et elle n'est possible qu'avec un discours déculpabilisant et bienveillant.

Parfois, partez des erreurs communes relevées dans les devoirs et travaillez sur elles. Bien sûr, un climat de confiance doit être établi et les élèves prévenus de ne pas chercher à savoir qui les a faites !

### À NE PAS FAIRE !

Ne stigmatisez pas l'erreur en la relevant ironiquement. L'élève peut se démotiver, il n'aura plus envie de comprendre.

N'oubliez pas de travailler l'erreur. Montrez en quoi elle est importante, pourquoi et comment elle peut être traitée.

N'oubliez pas non plus de valoriser les progrès quand l'élève parvient aux résultats. ■

## Réussir le CRPE avec



Retrouvez tous les titres des ouvrages de préparation au CRPE sur  
[www.editions-ellipses.fr](http://www.editions-ellipses.fr)



# SOCIÉTAIRE CASDEN, C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier<sup>(1)</sup> et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



La banque coopérative  
de la Fonction publique

Rendez-vous sur **casden.fr**\* ou retrouvez-nous chez



\*Coût de connexion selon votre opérateur.

<sup>(1)</sup>Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 – BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming • Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rêbena • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.